Emphysème Pulmonaire

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mal dans les bronches, et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 637

NORD

DOUAI

SOMAIN. — **La Braderie.** — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le dimanche 8 mai qu'aura lieu la grande Braderie annuelle qui se tiendra, cette année, dans les rues de Douai, Bruille et Bourlet; la place, comme chaque année, appartiendra au premier occupant et elle sera gratuite. La vente commencera dès 5 heures du matin pour prendre fin à 1 heure précise.

L'après-midi aura lieu le concours de [illegible] ; de nombreux prix en espèces seront distribués aux lauréats. Le nombre d'adhésions s'accroît tous les jours au secrétariat de la mairie. Si le temps le permet il y aura certainement, comme l'année dernière, une foule énorme sur les lieux de la fête.

VALENCIENNES

VALENCIENNES. — **Le concours de musique.** — Le concours de musique des 13, 14 et 15 août 1911 sera sûrement un succès car déjà de nombreuses sociétés de la région et de la Belgique se disposent à y prendre part.

Ce concours est ouvert aux orphéons, chorales mixtes, symphonies, harmonies, fanfares, trompettes, trompes de chasse et aux estudiantinas.

Les sociétés peuvent se mettre de suite en rapport avec le secrétaire général, M. Fiévet, qui répondra par courrier à toutes les demandes de renseignements.

Emprunt de 632.000 fr. autorisé par décret du 21 mars 1908. — Le samedi 7 mai courant à 2 heures, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, au tirage des obligations à rembourser en 1910.

Frères ennemis. — Les frères Michel et Alphonse Strubbe, de Roubaix, venus voir des parents à Anzin, devaient repartir hier mercredi, dans la matinée.

Mais au lieu de reprendre le train, ils se rendirent, en compagnie de leur frère Arthur et de deux camarades, dans de nombreux estaminets de la rue de Lille, de la rue de l'Intendance, de la rue des Canonniers, etc., et finalement allèrent échouer à l'estaminet Victorine Gérard, rue de Jemmapes.

A un moment donné Michel et Alphonse quittèrent les autres, mais pour revenir bientôt, armés de matraques en caoutchouc, dont ils frappèrent violemment leur frère Arthur. Et comme celui-ci se défendait, Michel sortit un revolver et en tira un coup sur Arthur, qui fut atteint au mollet gauche.

Des témoins de la scène finirent par s'interposer et Michel fut arrêté et conduit au poste de police. Mais Alphonse réussit à prendre la fuite.

Servantes voleuses. — Les deux sœurs Alzire et Rosalie Renaud, 16 et 14 ans, d'Haveluy, étaient venues se placer à Valenciennes, l'aînée chez Mme Politeau, corsetière, rue du Quesnoy, l'autre chez Mme Denizot, marchande de lingerie, place du Neufbourg, 27.

Or, Mme Politeau ayant découvert dans la chambre de sa bonne du linge de trop belle qualité pour sa condition, soupçonna qu'il avait pu être dérobé par la jeune Rosalie à Mme Denizot, et avisa celle-ci de sa découverte.

La police fut prévenue, et Alzire fut interrogée; elle ne fit aucune difficulté pour reconnaître que le linge avait bien été dérobé à Mme Denizot par sa sœur qui le lui avait donné à cacher. Les agents se rendirent alors chez Mme Denizot, mais Rosalie, qui avait été congédiée, venait de partir pour Haveluy. Elle sera interrogée ultérieurement; quant à sa sœur, elle a été arrêtée.

La foire d'Été. — Aujourd'hui, continuation de la foire d'Été, place Poterne. Le soir, à huit heures et demie, grand bal, rue de Mons.

Violences. — Mme Lepers, ménagère, cour Lemaire, faubourg de Paris, accuse le sieur René Leroy, 31 ans, tailleur, rue d'Anzin, d'avoir assailli et frappé ses filles, vers 10 heures ½ du soir, boulevard Saly.

VALENCIENNES. — **Vaccination.** — Aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1902, la vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt-et-unième année.

Les parents et tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

En conséquence de ces dispositions et de l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1904, les médecins vaccinateurs ont fixé comme dates de vaccination les jeudis 19, 26 mai et 2 juin, à 3 heures, et comme dates des vérifications et délivrance des certificats les jeudis 26 mai, 2 et 9 juin, à 3 heures.

Ces séances de vaccination seront tenues : Pour les habitants de Saint-Vaast-là-Haut, à l'école des garçons; pour ceux du faubourg de Lille, à l'école des garçons, rue du Chaufour; pour ceux de l'intérieur de la ville, à l'Hôtel de Ville.

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés d'avoir recours à la vaccination gratuite. Ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant à la mairie un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants avec la date et le résultat de ces opérations, délivré par le médecin ou la sage-femme qui les aura pratiquées.

Les contrevenants aux prescriptions de la loi ci-dessus rappelée seront punis des peines portées à l'article 471 du code pénal.

Le concert des Orphéonistes. — Le concert des Orphéonistes fixé primitivement au 29 mai est reporté au dimanche 5 juin. Il comprendra, entre autres, l'audition de la « Jeanne d'Arc », de Lenepveu, avec le concours des Dames de la ville.

Syndicat des cultivateurs. — Les membres du syndicat se réuniront le samedi 7 mai, à 3 heures 3/4, au café de la Paix, salle du syndicat, Grand'Place. Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière réunion et de la correspondance; concours général agricole de Paris en juin prochain; inscription des amateurs pour le demi-tarif en chemin de fer; questions diverses.

Les extradés. — On a écroué à la maison d'arrêt un sieur Pelage Vasseur, 40 ans, manouvrier, de Bernaville (Somme), recherché par le parquet de Doullens, pour attentats à la pudeur, et qui s'était réfugié en Belgique, où il a été arrêté en vertu d'un mandat d'extradition, et reconduit à la frontière.

Menus faits. — Un élève de la rue Capron, Eugène Delsarle, a remis au directeur de l'école, M. Lemendin, un portemonnaie contenant une somme de 1 fr. 35, qu'il avait trouvé en se rendant en classe.

— Le chien de M. Victor Courtepied, débitant, rue Derrière-la-Tour, a mordu le petit Eugène Coquelet, 9 ans.

Concert militaire. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la musique du 127e de ligne, aujourd'hui jeudi, à 3 heures ½, à la place Verte :

1. Le Retour de la promenade militaire (Sauret); 2. Une matinée, un après-midi, une soirée à Vienne, ouverture (F. de Suppé); 3. Marche des Échassiers landais (M. Mhlot); 4. Marche grande fantaisie (Mariani); 5. Fraises au champagne, valse (J. Klein).

Caisse d'épargne. — Du 27 avril au 3 mai, il y a eu 360 versements pour 54.025 fr. 26, et 159 remboursements pour 71.202 fr. 58.

Roller-Skating-Rink de l'Hippodrome. — Nous rappelons que l'ouverture du Roller-Skating-Rink aura lieu le dimanche 8 mai à 4 heures. Entrée au promenoir, 0,50 c., entrée du patinage, 0,50 c.

Nous apprenons qu'une société est formée sous la dénomination du « Skating-Club Valenciennois » et qu'après entente avec la direction du Roller-Skating, elle a obtenu des jours et heures réservés à ses sociétaires.

HASNON. — **Un vieillard se pend.** — Un cultivateur, M. Louis Loignon, 68 ans, demeurant au hameau de Cataine, souffrait de neurasthénie depuis quelque temps.

Mardi matin, il se trouvait sous le coup d'une crise; il envoya sa femme faire ses provisions et pendant son absence il se pendit.

Quand Mme Loignon revint, étonnée de ne pas voir son mari, elle le rechercha partout et le trouva pendu à une corde que le vieillard avait attachée à un poteau de l'étable.

HASNON. — **Suicide.** — Pendant une absence de sa femme, qu'il avait envoyée en courses, le nommé Louis Loignon, cultivateur à Cataine, s'est pendu à un poteau dans son étable. A son retour, sa femme s'empressa de couper la corde, mais le malheureux avait cessé de vivre.

ABSCON. — Au cours d'une rixe avec trois individus, un sieur Georges Louis a été blessé à la tête avec un instrument tranchant.

QUIEVRECHAIN. — Emile Gaugelot, 31 ans, journalier demeurant à Hirson, a été arrêté, au moment où il tentait d'introduire en France 30 kilos de café et un kilo de tabac.

— Au Corbeau, deux voisins, le menuisier André Lecomte et le cabaretier Charles Crunelle se sont portés des coups au sujet de leur jardin.

BRUAY. — Pendant la nuit on a volé cinq dessus de coussinets en bronze, valant 15 fr., à la machine de la fosse Thiers, servant à faire monter les berlines ou terri.

CONDE. — Le jeudi de l'Ascension 5 mai, la Société philharmonique donnera un concert à 8 heures sur le kiosque de la place Verte.

TRITH. — Mme veuve Nicolas, ménagère, a été mordue au mollet droit par un chien enragé appartenant à Mme Octavie Lacombiez, marchande de lait à Aulnoy.

WASNES-AU-BAC. — Le jeune François Degroisse, domestique chez Mme Dessery, cultivatrice, a pris la fuite emportant une tirelire contenant 15 fr., appartenant à sa patronne.

RAISMES. — **Accident.** — Monvoisin Léon, occupé à la gare de Raismes, qui au le doigt majeur de la main gauche écrasé par la roue d'un wagonnet, a été, sur l'ordre du docteur Pruvost, dirigé sur l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, où il subira l'amputation du doigt mutilé.

CAMBRAI

Un cantonnier tué par une automobile
A AVESNES-LEZ-AUBERT

Mardi, vers une heure de l'après-midi, une automobile de la maison C..., de Lille, a tamponné, au lieu dit « Le ferblantier », M. Collentier, chef cantonnier. Celui-ci voulant quitter le trottoir et n'ayant pas entendu venir l'auto fut frappé par la voiture et renversé sur le côté de la machine. Un docteur fut mandé et vint lui donner des soins.

Le praticien constata une fracture du crâne et des deux jambes.

Transporté à son domicile l'infortuné Collentier ne tarda pas à expirer.

CAUDRY. — M. Léon Deveaux, élève de l'École de Dessin de Caudry, est admis au Salon des Artistes Français, section des arts décoratifs.

Outrage à la pudeur. — Sur la plainte de Mme Demarel, cabaretière, rue de Bonneville, procès-verbal a été dressé contre un nommé B... O., tailleur de pierres, pour outrage public à la pudeur.

AVESNES

AVESNES. — **1er Mai.** — La journée du 1er Mai a été fort calme dans tout l'arrondissement d'Avesnes.

A Maubeuge une délégation du syndicat des ouvriers métallurgistes de Sous-le-Bois, composée de 5 membres, a été reçue à 10 heures du matin à la mairie de Maubeuge par M. Défontaine, député, et deux adjoints au maire de Maubeuge.

A Louvroil, Ferrière, Jeumont, Maubeuge, des bals avaient été organisés par les municipalités. Il n'y a pas eu d'incidents dans la soirée.

HAUTMONT. — **Fête communale.** — Dimanche 8 mai, à 4 heures, sur la Grande-Place, grande fête de gymnastique par la société « La Hautmontoise ».

A 5 heures du soir, concert par l'Harmonie, dirigée par M. A. Chabert. Lundi 9 mai, à 3 heures, sur la Grande-Place, concert par la fanfare des Sapeurs-Pompiers, dirigée par M. A. Painparé. Bal à grand orchestre tous les soirs.

Vol. — Un vol de 30 francs a été commis au préjudice de M. Roland Fortuné, cabaretier rue des Produits Chimiques. Les soupçons se portent sur les nommés V... Alfred et M... François. L'enquête continue.

HAUTMONT. — M. Barbet est nommé instituteur adjoint à l'École d'Hautmont (rive gauche), en remplacement de M. Duhamel. Félicitations.

Colombophilie. — L'Association colombophile d'Hautmont organise le concours suivant : dimanche 8 mai, Chantilly, organisé par « Le Pigeon d'Or », 250 fr. garantis, mise en loge le samedi 7, de 6 h. à 7 h. du soir, chez M. J.-B. Treilly, à Graillères, Neuf-Mesnil.

LA LONGUEVILLE. — **Nécrologie.** — Mardi 3 mai, à 10 heures, ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis, les funérailles de M. Valère Derkenne, maire, conseiller général, décédé jeudi matin, à l'âge de 63 ans. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

JEUMONT. — **Concours de tir.** — Une fête est organisée par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Jeumont à la date du dimanche 8 mai, à l'occasion de l'inauguration du champ de tir. 150 francs de prix seront distribués.

— La fête de la place de la République avait attiré dimanche de nombreux promeneurs, le bal a été très animé jusqu'à 10 h. ½. Les concerts donnés par l'Harmonie communale de Marpent et l'Avenir Musical de Jeumont ont été fort applaudis.

JEUMONT. — L'état du blessé Reumont Jules, d'Anor, inspire de sérieuses craintes. On craint un dénouement fatal.

GRAND-FAYT. — La société l'Union de Grand-Fayt organise du 8 mai au 25 septembre 1910 un concours de tir à la carabine 6 millimètres, arme libre, avec 700 francs de prix. Ce concours est réservé aux sociétaires qui auront acquitté leur cotisation au 15 juin 1910. Les tireurs qui désirent s'inscrire devront s'adresser à M. Omer Delleaux, président, ou à M. Albin Prusselle, vice-président.

ROUSIES. — **Incendie.** — Un incendie s'est déclaré chez M. Vital Gantois, maître plafonneur route de Ferrière. Les dégâts peu importants sont couverts par une Compagnie d'assurance.

Adjudication. — Jeudi 13 mai aura lieu à la mairie de Jeumont l'adjudication des classes du cours professionnel de Jeumont. Le devis s'élève à 22.500 fr.

AVESNELLES. — Un bronze d'art a été offert à M. Bontaul, vice-président de la Fanfare Municipale, et membre de la commission depuis 24 ans. Des discours ont été prononcés par MM. Chameroy et Oscar Fichteberg.

M. Bontaul qui prend sa retraite a été nommé à l'unanimité vice-président honoraire de la Société.

HAZEBROUCK

ESTAIRES. — Les fêtes de la Pentecôte 1910 s'annoncent comme devant être très brillantes cette année. Le programme en est définitivement arrêté ; nous le publierons prochainement en détail ; en voici un aperçu :

Samedi 14 mai, retraite aux flambeaux ; dimanche 15 mai, fête aérostatique, concert, fête champêtre, illuminations ; lundi 16 mai, cortège historique, grand feu d'artifice ; mercredi 17 mai, promenade militaire.

DUNKERQUE

DUNKERQUE. — **Accident.** — Le jeune Maurice Declerck, âgé de 13 ans, est tombé en jouant sur le pont de fer de l'écluse de Bergues et s'est assez sérieusement blessé.

Le pauvre petit a été transporté au domicile de ses parents, rue David-d'Angers, 15.

LEDERZEELE. — **Découverte d'un cadavre.** — On a trouvé dans un fossé de la route départementale de Bergues à Saint-Momelin à proximité de la Tuilerie Mécanique de cette dernière commune, un cadavre qui fut reconnu pour être celui du nommé Elie Hilaire Heden, cultivateur à Lederzeele.

Le cadavre ne portait aucune trace de violence et la mort paraît naturelle. Cependant M. le docteur Duchateau a été appelé pour venir constater le décès.

Heden était âgé de 44 ans.

SAINT-MOMELIN. — **Acte de banditisme.** — Nous avons donné dès hier les premiers renseignements sur cette affaire. Voici les détails complémentaires :

Un nouvel acte de banditisme vient à nouveau de terroriser le canton de Bourbourg.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un métayer de Saint-Momelin, M. Oustland Fidèle, dont la ferme est peu éloignée de l'agglomération, était brusquement réveillé par trois individus qui se tenaient au bord de son lit.

Ils avaient pénétré par effraction dans sa chambre à coucher.

Avec un fort accent de flamand, l'un de ces individus lui demanda où se trouvait l'argent de quatre vaches que le métayer avait vendues quelques jours auparavant. M. Oustland leur répondit, ce qui était exact, que le produit de sa vente avait été placé en Banque le jour même.

— Ce n'est pas vrai, dit l'un des malandrins, et je vais bien le trouver.

Et pendant que ses deux complices maintenaient le métayer, il fouilla la maison de fond en comble.

Mais il ne trouva qu'une somme de 45 francs dans une armoire.

Les trois malandrins qui avaient les souliers entourés de linges, partirent après avoir menacé leur victime de lui faire son affaire si elle portait plainte.

Le métayer, aussitôt libre alla prévenir la gendarmerie qui a ouvert aussitôt une enquête. Il n'a pu malheureusement donner qu'un signalement très incomplet des trois bandits qu'il ne se souvient pas avoir vus.

Un inspecteur de la brigade mobile a été demandé.

EAU GORLIER Réussit la Peau, donne au teint Fraîcheur et Velouté. Flacon 2'50, 5'50, 10 fr. [illegible] 507

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ARRAS. — **Tombé à l'eau.** — Mercredi, vers 7 heures, M. Elie Surelle, ménager à Saint-Nicolas, se trouvait près de l'écluse des Quatre-Crics, lorsque, s'étant trop approché du bord, il glissa et tomba à l'eau.

Fort heureusement MM. Lefierce, éclusier, et Lefet purent retirer M. Surelle.

Nos félicitations aux sauveteurs.

ARRAS. — **Société artésienne d'horticulture.** — Jeudi prochain 5 mai, à 3 heures précises, aura lieu, au Jardin de la Société, un cours public et pratique d'arboriculture par M. Perronne, professeur à Berthonval.

Sujet traité : Ébourgeonnage et travaux de saison.

ARRAS. — **Cortège historique.** — Les commissions des costumes et des chars ont été réunies la semaine dernière.

Ces commissions ont arrêté définitivement la composition des costumes des différents groupes ainsi que les projets des chars; litières, etc.

Quelques types de costumes et les projets de chars ont été placés dans la vitrine de M. Vasse, rue Gambetta, où ils resteront exposés jusqu'à jeudi prochain.

BÉTHUNE

BÉTHUNE. — Lundi, vers 10 heures ½ du matin, dans le magasin de M. Cambim, marchand de charbon, avenue Frédéric-Degeorges, l'un des charretiers, François Delannoy, 36 ans, demeurant au faubourg d'Arras, a été atteint par une ruade de cheval et blessé grièvement à la partie postérieure de la cuisse droite et au côté gauche de la région dorsale.

— Par arrêté de M. le sous-préfet, M. Fernand Noulette, surveillant de 3e classe (personnel de l'octroi), a été élevé à la 2e classe de son grade.

Vaccination et revaccination publiques et obligatoires (loi du 15 février 1902). — Le Maire de la ville de Béthune informe ses administrés que des séances de vaccination et de revaccination gratuites auront lieu :

1° Pour les enfants, le mercredi 18 mai, de 4 à 5 heures du soir, à l'Hôtel de Ville (salle du rez-de-chaussée).

2° Pour les adultes, le mercredi 18 mai, de 8 à 9 heures du soir, à l'Hôtel de Ville (salle du rez-de-chaussée).

Les parents ou tuteurs qui n'ont pas l'intention de faire vacciner ou revacciner leurs enfants ou pupilles par un médecin ou une sage-femme de leur choix, doivent, sous peine de sanctions légales, présenter ou envoyer à ces séances : Pour la 1re vaccination, les enfants nés du 16 août 1909 au 15 février 1910 ; pour la 2e revaccination, les personnes qui ont 20 ans au moins et 21 ans au plus.

Les personnes qui ont satisfait aux prescriptions de la loi sont tenues d'adresser à la mairie le certificat de vaccine à elles délivré ; il devra mentionner la date et le résultat de l'opération.

Les parents ou tuteurs qui auront négligé de faire vacciner ou revacciner leurs enfants ou pupilles avant la fin de l'année au cours de laquelle ils y sont soumis, seront punis d'une amende de 1 à 5 fr. (art. 471 du Code pénal) et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de trois jours au plus (art. 474).

LENS. — La commission municipale des fêtes vient d'arrêter comme suit la date des ducasses de quartier : Cantin, 8 et 9 mai prochain; fosse n° 9, 26, 27 et 28 juin; fosse n° 11, 12 et 14, les 10 et 11 juillet; fosse n° 4, les 24, 25 et 26 juillet; rue de la Bataille, les 7 et 8 août; Grand-Condé, 21, 22 et 23 août.

— Les Associations des anciens et anciennes élèves organisent, pour dimanche 8 mai, à 5 heures du soir, salle des Associations, une veillée bretonne sur Botrel et ses œuvres.

LENS. — M. Carré, secrétaire de police, prenait, mercredi soir, l'état civil d'un sujet belge venu faire signer sa feuille d'immatriculation. Soudain, l'étranger, un peu ivre, sans mot dire, asséna sur le visage du secrétaire un formidable coup de poing qui détermina une abondante hémorragie nasale. Le brutal a été arrêté sur-le-champ, c'est un certain Gustave Schelinck, 29 ans, arrivé le matin de Mons.

LENS. — L'Harmonie des Enfants de la Plaine organise, pour le dimanche 8 mai, à 5 heures ½ du soir, salle de l'Alcazar, une matinée offerte à ses membres honoraires et à leur famille. La société s'est assuré le concours de Mlle Rousselle, professeur de chant à l'Académie de Valenciennes ; MM. Dulvaux, baryton, lauréat du Conservatoire de Lille ; Auber, clarinettiste, 1er prix du Conservatoire de Lille ; Demailly, baryton solo de l'Harmonie des Enfants de la Plaine; Bouillon, comique de genre ; Hérété, pianiste accompagnateur.

Pour le samedi soir les membres honoraires sont convoqués à une soirée bachique spécialement organisée à leur intention, avec le concours des artistes hommes ci-dessus nommés.

LENS. — Voici le tableau d'honneur de l'école primaire supérieure et professionnelle pour le mois d'avril :

1re Année. — Baudaillez, Bergol, Dullez, Bulez, Capiaux, Carette, Dufour, Foucart, Hacot Georges, Hacot Maurice, Hébert, Hulot, Landru, Ledieu, Lecat, Lenoir, Merlen, Queva, Roussel Aristide, Rosiaux, Tanlandier.

2e Année. — Section générale : Caridroit, Legrand, Ooghe, Hocq, Payen, Pierron, Poirette, Rougerie, Huccart, Vandewalle, Vantomme, Wacha.

2e Année. — Section Commerciale : Boulanger Charles, Croës, Erkelbout, Fournier, Guffroy, Hacoart, Lengaigne, Mercier, Morand Gaston.

3e Année. — Section Générale : Boulengé, Bauduin, Isembrandt, Leborgne, Leclercq André, Leclercq Marcel, Louchet, Péru, Queva, Rigaut, Trécat, Vandenecke, Vérité.

3e Année. — Section Commerciale : Collieau, Defassiaux, Devis, Duhamel, Druon, Gossart, Louvin, Morand Amand, Pagnot, Varet, Vilet Maurice.

4e Année. — Bouchart, Calers, Cuisinier, Delila, Dervillers, Dupont, Eluecque, Lefebvre, Phalempin et Ternynck.

COURCELLES-LEZ-LENS. — Au fond de la fosse n° 7 des mines de l'Escarpelle, le machiniste Léon Le Roux avait laissé sa montre dans une pochette de la chemise qu'il quitte pour travailler. L'objet a disparu. On enquête.

LIEVIN. — Le Conseil municipal se réunira le samedi 7 mai, à 6 heures du soir. Ordre du jour : 1. Tramway de Liévin à la gare de Bully-Grenay, offres de concours; 2. Construction d'un groupe scolaire au hameau Condé, modification au projet; 3. Chemin de grande communication n° 58, pavage, vote du crédit; 4. Sociétés diverses, demandes de subvention. La première et la troisième questions seront soumises au Conseil général le 9 mai.

— Trois pensionnaires du cabaret Vanderzolmen, à Loos-en-Gohelle, s'étaient, ensemble, mis en route pour aller à Liévin. Chemin faisant deux d'entre eux, ivres, Paul Renaudin, 20 ans, aide maçon, et Rémy Salomé, 35 ans, maçon, se jetèrent sur leur camarade, Marcelin Herbert, 18 ans, aide maçon, le rouèrent de coups et lui volèrent son portemonnaie garni de 11 fr.

Les gendarmes ont arrêté les deux lâches agresseurs.

LIEVIN. — M. Paul Tavernier vient de subir avec succès, devant la faculté de médecine de Lille, les examens d'anatomie et de travaux pratiques pour lesquels il a reçu la mention bien.

LIEVIN. — En tournant une berline au sommet d'une montée à la fosse n° 3 des mines de Liévin, le rouleur Clovis Joly, 19 ans, a été pressé entre ce wagonnet et une paroi de la galerie. Il porte de sérieuses contusions à l'abdomen et des blessures aux cuisses.

BULLY-GRENAY. — A la fosse n° 10 des mines de Béthune, une espadrille du rouleur Marcel Dourlel, 15 ans, s'étant prise dans une aiguille, immobilisa un instant le jeune mineur. Un wagonnet chargé, arrivant, lui écrasa le pied gauche. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Lens.

OIGNIES. — M. J.-B. Walerlot, propriétaire d'appareils automatiques délivrant des bons pour des consommations, a porté plainte aux gendarmes, car, en vidant la caisse du jeu, dans plusieurs cabarets, il y a trouvé des jetons en cuivre et en plomb jetés là pour des pièces de 10 centimes.

VENDIN-LE-VIEIL. — Arthur Sévin, ouvrier à l'équipe de la voie, aux mines de Lens, a quitté furtivement le cabaret Polvèche-Demailly où il logeait, en omettant de régler ses frais de pension et en emportant une bêche.

SALLAUMINES. — Dimanche prochain M. Darras, maire, procédera à la remise de la bannière à la Fanfare libre de Sallaumines. Plusieurs sociétés, dont la fanfare l'Avenir Musical de Noyelles, assisteront à la cérémonie. Un défilé se mettra en marche à 3 heures.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — Louis Deprez, 31 ans, mineur, demeurant rue de la Mairie, fait subir fréquemment à son épouse des mauvais traitements. Celle-ci, lasse, a porté plainte aux gendarmes. Ils ont verbalisé.

MARLES-LES-MINES. — Mardi, vers 7 heures ½ du soir, le jeune Pierre Vaneslander, âgé de 5 ans, a été retiré de la fosse à purin qui se trouve dans la cour de la maison habitée par ses parents au lieu dit le Fond de Marles. Malgré les soins de M. le docteur Carrette, il a été impossible de rappeler l'enfant à la vie.

— La Fanfare des mines de Marles donnera un concert aujourd'hui jeudi, à 3 heures du soir. Il y aura en outre de nombreuses attractions foraines et grand bal.

FLEURBAIX. — La compagnie des sapeurs-pompiers célébrera le lundi 9 courant, sa fête annuelle. La commission s'est assuré le précieux concours de l'Original Léon, le chanteur comique populaire lillois.

LOOS-EN-GOHELLE. — La nouvelle ducasse de mai aura lieu cette année les dimanche et lundi de la Pentecôte.

Si le beau temps se met de la partie, il y aura certainement affluence de monde.

Les installations foraines ne feront point défaut et le public trouvera de quoi se divertir.

SAINT-OMER

Sapeurs-Pompiers. — Tir du 1er mai 1910. — 1er prix MM. Colin Eugène ; 2e, Maniel ; 3e, Numa Colin ; 4e, Loriaux ; 5e, Colin Léon, caporal ; 6e, Willery ; prix d'honneur, M. Mégret Emile ; poule, 1er prix, MM. Ribut ; 2e, Jonckere Charles ; 3e, Deram ; 4e, Debelvale ; 5e, Colin ; 6e, Huta.

Etat civil. — L'État civil a enregistré pendant le mois d'avril : 29 naissances ainsi réparties : 16 garçons dont 15 légitimes et 1 illégitime ; 13 filles dont 12 légitimes et 1 illégitime ; 31 publications de mariages ; 20 mariages ; 2 divorces ; 31 décès ; 1 mort-né.

BOULOGNE

Chute malheureuse. — Mardi après-midi à deux heures, la petite Lucienne Dumanoir, 9 ans, demeurant 62, rue Damrémont, s'amusait dans la cour de l'école, quand elle glissa soudain et, tombant, se fractura la cuisse droite.

L'enfant a été transportée à l'hôpital, où elle a été admise d'urgence.

Accident. — Hier matin, le jeune Henri Hafgnaré, 17 ans, demeurant à Étaples, apprenti mécanicien chez M. Duteil, rue Louis-Faure, travaillait à une meule quand il fut pris par une courroie de transmission.

Aux cris poussés par l'apprenti la machine fut arrêtée.

Un docteur mandé constata que Hafgnaré avait l'avant-bras démis. Le praticien, après avoir remis le bras du blessé, ordonna le transport de celui-ci à l'hôpital.

SAINT-POL

CAMBLAIN. — Le nommé Jean Rusé, demeurant à Liévin, a été trouvé pendu à un fil de fer qui longe une pâture bordant le chemin de Saint-Pol.

Cet homme était malade depuis longtemps et l'on suppose que c'est pour mettre fin à ses souffrances qu'il s'est donné la mort.

MONTREUIL

RADINGHEM. — **Accident.** — M. Georges Cahadon, en tombant sur la chaussée, s'est fracturé la cheville droite.

DANS LA SOMME

Un jeune homme se tue en tombant d'un arbre à Chaussée-Epagny

Un jeune homme, nommé Deshumble, 20 ans, était monté sur un arbre, à une hauteur de douze mètres, pour y dénicher des nids de corbeaux. Tout à coup, Deshumble perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Des soins lui furent prodigués aussitôt par le garde de Mme de Morgon, mais ce fut en vain, l'infortuné jeune homme rendait le dernier soupir pendant qu'on le transportait à son domicile.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Saint-Omer

Audience du mercredi 4 mai

Bris de clôture. — E. Merlier, 17 ans, ouvrier papetier à Blendecques, remis à ses parents.

— L. Buliol, 18 ans, ouvrier terrassier à Blendecques, 25 francs d'amende avec sursis.

Mise en vente de gibier en temps prohibé. — Léonie Cœvet, 18 ans, cultivatrice à Noordpeene, 50 francs avec sursis.

Bris de clôture et terrasse. — Anatole Buscot, 33 ans, garçon meunier à Arques, 6 jours de prison avec sursis.

Coups et blessures volontaires. — Dominique Dereumetz, 40 ans, cultivateur à Blaisy, 15 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

Mise en vente de gibier en temps prohibé. — L. Duyme, 26 ans, cultivatrice à Lederzeele, 50 fr. avec sursis.

Coups et blessures volontaires. — Andéol Quevel, 3 ans, entrepreneur de battage à Acquin, 3 mois de prison avec sursis.

INDUSTRIE-COMMERCE

COSSETTES DE CHICORÉE

Lille, 4 mai.

Marché très calme en concordance avec les marchés étrangers qui n'ont pas conservé l'allure de la semaine précédente.

On cote disponible 23.50.

Courtrai et Roulers ont fait respectivement environ 20.50.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LILLE

Lille, 4 mai.

[illegible]

LAINES

Marché à terme du mercredi 4 mai 1910

Laines peignées (type unique)

Roubaix-Tourcoing

Mai 6.300, juin 6.20, juillet 6.25, août 6.125, novembre 6.025, décembre 6,... — Ventes 30.000 kilos.

MARCHÉS DE PARIS

BOURSE COMMERCIALE DU 4 MAI

COURS DE CLOTURE

[illegible]

DÉPÊCHE DE 1 HEURE 15

[illegible]

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 4 mai.

Le Havre, 10 h. — Laines à terme, [illegible] calme. — Ventes .. balles.

Courant 195 .0, juillet 194 .0, septembre 190 ..

Le Havre, 10 h. — Cotons à terme. — Calmes. Ventes 8000 balles.

Mai	91 7/8	Novembre	81 1/2
Juin	5 ..	Décembre	80 1/8
Juillet	91 ..	Janvier	79 1/2
Août	89 7/8	Février	78 1/8
Septembre	88 ..	Mars	79 1/4
Octobre	83 5/8	Avril	79 1/2

Le Havre, 10 heures. — Cafés à terme. — Ventes 2 000 sacs.

Mai	45 25	Novembre	45 25
Juin	45 25	Décembre	45 5
Juillet	45 25	Janvier	45 25
Août	45 25	Février	45 25
Septembre	45 .0	Mars	45 2.
Octobre	45 50	Avril	[illegible]

Le Havre, midi. — Cotons dispon. — Calmes. Ventes .. balles.

Le Havre, midi. — Cafés disponibles. — Calmes. Sans affaires cotées.

Terme. — Rapproché hausse 25 c., éloigné inchangé.

On a vendu 3.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Liverpool, 10 h. 45. — Cotons disponibles. — Affaires courantes. Ventes probables 8000 balles. Imp.. 10.000.

Liverpool, 4 h. 30. — Cotons disponibles. — Affaires courantes. Ventes 8000 balles Amérique. Future. — Baisse partielle 1 %.

Anvers. — Saindoux d'Amérique. — Cour. 156 »/» ; sept. 157 3/4. Marché ferme.

Anvers. — Sucres bruts indigènes. — Fermes. Cote officielle : 88° disp. export. nouv. cond. 37 »/».

Anvers. — Cote officielle. — Blé Kansas n° 2, possible 22 1/4. Bottant 22 1/4. Blé Danube supérieur disponible 22 1/1 ; Bottant 22 1/4 ; Blé Redwinter n° 2 disponible 22 1/4, Bottant 22 1 ; Blé Kurrachee blanc disponible 20 7/8. Bottant 20 7/8.

Londres. — Céréales. Cargaisons arrivées 0 ; pilo à vendre 0. Sucres bruts de betteraves cour. 14,8 ½ ; dito août 14,10 ½. Tendance soutenue.

Hambourg. — Sucres : cour. 14,87 ; août 14,97.

Magdebourg. — Sucres ; soutenus. Cour. 14,87 ; août 14,95 Rm.

Amsterdam. — Pétrole. Disponible 11.80, juillet-août 11.70. — Tendance calme.

Amsterdam. — Huile de colza dispon. 32 ½ ; sept.-déc. 29 7/8 ; huile de lin disp. 41 3/4 ; sept.-déc. 30 »/».

MÉTAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 3 mai.

Cuivre. — Comptant £ 55,12/6 la tonne; 139 66 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 56,12/6 la tonne, 141,56 les 100 kilos, baisse.

Étain (Détroits). — Comptant £ 149,10 la tonne; 373,75 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 150,12/6 la tonne; 376,56 les 100 kilos, baisse.

Plomb, Espagne. — Comptant £ 12,8/9 la tonne; 31,10 les 100 kilos, baisse.

Zinc, Ordinaire. — Comptant £ 22,1/2 la tonne; 55,15 les 100 kilog, baisse.

Antimoine (Regulus). — 72,50 à 75 les 100 kilos, stationnaire.

BOURSE DE LILLE

DU MERCREDI 4 MAI 1910

Actions minières

[illegible]

ACTIONS

Eaux, Gaz, Transports

Gaz de Wazemmes 580,»».

OBLIGATIONS

Eaux, gaz et transports

Chemins de Fer du Cambrésis 370,»».

Charbonnage.

Drocourt 1905, 500,»» ; Escarpelle 1904, 1907 et 1909, 492,»» ; Liévin 1906, 505,»» ; Marles 1906 et 1908, 500,»».

BOURSE DE PARIS

du 4 mai

La cote anglaise se raffermit, notre marché est meilleur.

Le 3 % coté 98,72.

Les divers fonds d'État sont un peu meilleurs. Russe 3 % 1906, 106,35 ; Turc Unifié 94,65 ; Serbe 4 % 90,27 ; Extérieure espagnole 96,30.

Etablissements de crédit plus faibles.

Société Générale 724 ; Comptoir d'Escompte 840.

Banque Franco-Américaine inchangée à 525.

Les chemins espagnols gagnent à peu près deux points. Change 9,75 %.

Valeurs de traction toujours discutées. Métro 595, Change 9,75 %.

Valeurs russes soutenues.

Le Rio plus ferme en clôture, passe de 1845 à 1860 ; Cuivre meilleur à Londres.

La Banque de Douai gagne quinze points.

L'obligation 4 ½ % Crédit Foncier Américain vaut 475 ; l'action vaut 520.

Obligations 5 % Energia Industrielle 482 ; l'action cote 115.

NAVEL,

48, rue N.-D. des Victoires, Paris.

[illegible]

BOURSE DE BRUXELLES

du 4 mai

Terme : La tendance du marché est plutôt meilleure. Les Chemins Espagnols sont en progrès Saragosse 435 ½, Nord Espagne 394 ½. Le Métro 587 ½, les Cap. et Div. sont en avance sensible à 464 et 248. Les valeurs Canadiennes sont bien tenues. L'action Mexico Tram. s'inscrit à 660 et l'action Rio Tram. à 483 ½.

Comptant : La semaine qui se clôture aujourd'hui à cause des jours de fête n'aura pas été brillante et les affaires ne sont pas plus nombreuses que les jours précédents.

Les Tramways ont des fortunes diverses, signalons : Dividende Bruxellois 1165, les Cap. Div. Mutuelle Tramways à 125 et 355.

Les valeurs sidérurgiques et charbonnières modifient peu leur tendance.

Rien de spécial aux Zincs et Glaceries.

Les valeurs d'électricité sont toujours en faveur.

Aux Étrangères, on recherche les oblig. Ports Para à 472 et les oblig. Brazil Railways à 466.

E. STALLAERTS et LOEWENSTEIN.

[illegible]